

Séance du Vendredi 22 juin 2012

Convocation : le 15 juin 2012

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 25

Procurations : 3

OBJET :

DECISION BUDGETAIRE

MODIFICATIVE N°1

Le vingt deux juin deux mil douze, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

présents : Mmes Lemaître Michèle - Blanchard Lynda - Leguebe Catherine - Beyer Chantal (arrivée à la question n°4 a donné procuration à Mr Le Barillec) - Lastennet Françoise - Bernard Renée - Le Meute Arlette - Hiou-Métayer Patricia (arrivée à la question n°7 a donné procuration à Mme Leguèbe) - Chédotal Mireille - Vilain Marie-Christine - Bernier Lydie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Métayer Martial (arrivé à la question n°10 a donné procuration à Mme Lemaître) - Le Barillec Daniel - Delahaie Hubert - Jouand Joël - Plissonneau Pascal - Corféc Dominique - Jorge Philippe (arrivé à la question n°4 a donné procuration à Mr Delahaie) - Martin Christian - Hervy Joël - Lemestre Gilbert - Etogo Roger - Huet Cédric.

Absents excusés : Mrs Vasseur Julien (qui avait donné procuration à Mr Leclerc) - Dubois Paul (qui avait donné procuration à Mme Blanchard) - Mme Régent Annette (qui avait donné procuration à Mr Jouand)

Absente : Mme Le Palmec Nathalie

Secrétaire de Séance : Mr Pascal Plissonneau

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu la délibération du 30 Mars 2012 approuvant le Budget Primitif Principal 2012,

Considérant les ajustements aux budgets nécessaires exposés à la Commission Finances qui s'est tenue le 13 juin dernier,

Sur avis favorable de la dite commission,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

Apporte les Rectificatifs suivants aux subventions ordinaires :

· Dans la délibération du 2 mars 2012 l'Aéro Model Club et l'Aéro Club de l'Estuaire ont été intervertis, il faut retenir une subvention de 1 421.05 € pour l'Aéro Club de l'Estuaire et de 1 013.64 € pour l'Aéro Model Club.

· Une subvention de 130 € a été attribuée à tort au CNL Logement et Consommation qui n'en a pas fait la demande. Celle-ci est donc à annuler.

Puis **adopte** la Décision Budgétaire Modificative n°1 ci-après.

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Michèle LEMAITRE

Convocation : le 15 juin 2012

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 25

Procurations : 3

OBJET :

VERSEMENT SUBVENTION

SORTIES SCOLAIRES

ECOLE SAINT ETIENNE

Le vingt deux juin deux mil douze, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

présents : Mmes Lemaître Michèle - Blanchard Lynda - Leguebe Catherine - Beyer Chantal (arrivée à la question n°4 a donné procuration à Mr Le Barillec) - Lastennet Françoise - Bernard Renée - Le Meute Arlette - Hiou-Métayer Patricia (arrivée à la question n°7 a donné procuration à Mme Leguèbe) - Chédotal Mireille - Vilain Marie-Christine - Bernier Lydie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Métayer Martial (arrivé à la question n°10 a donné procuration à Mme Lemaître) - Le Barillec Daniel - Delahaie Hubert - Jouand Joël - Plissonneau Pascal - Corfec Dominique - Jorge Philippe (arrivé à la question n°4 a donné procuration à Mr Delahaie) - Martin Christian - Hervy Joël - Lemestre Gilbert - Etogo Roger - Huet Cédric.

Absents excusés : Mrs Vasseur Julien (qui avait donné procuration à Mr Leclerc) - Dubois Paul (qui avait donné procuration à Mme Blanchard) - Mme Régent Annette (qui avait donné procuration à Mr Jouand)

Absente : Mme Le Palmec Nathalie

Secrétaire de Séance : Mr Pascal Plissonneau

Le Conseil Municipal,

Considérant la délibération du 25 mars 2011, fixant les crédits alloués aux écoles maternelles et élémentaires pour les projets scolaires et sorties pour l'année 2011-2012,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

Décide :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'organisme de gestion OGEC de l'école privée Saint Etienne de 805,10 € qui correspond à l'attribution d'un crédit de 8,30 € à 97 élèves, pour leurs sorties scolaires.

- Et de procéder au versement de la subvention de 805.10€ à l'OGEC sur le compte ouvert au nom de OGEC ECOLE SAINT ETIENNE – Code banque 10278 – code guichet 44000 – N°de compte 00010036804 – Clé 72 auprès du Crédit Mutuel de Montoir Saint Malo ; les crédits sont ouverts à l'article budgétaire 6574 f°212.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,
Michèle LEMAITRE

Convocation : le 15 juin 2012

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 25

Procurations : 3

OBJET :

VERSEMENT COMPLEMENT

SUBVENTION / AMICALE DES

AGENTS TERRITORIAUX DE

MONTOIR / AVENANT A

LA CONVENTION 2012

Le vingt deux juin deux mil douze, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

présents : Mmes Lemaître Michèle - Blanchard Lynda - Leguebe Catherine - Beyer Chantal (arrivée à la question n°4 a donné procuration à Mr Le Barillec) - Lastennet Françoise - Bernard Renée - Le Meute Arlette - Hiou-Métayer Patricia (arrivée à la question n°7 a donné procuration à Mme Leguèbe) - Chédotal Mireille - Vilain Marie-Christine - Bernier Lydie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Métayer Martial (arrivé à la question n°10 a donné procuration à Mme Lemaître) - Le Barillec Daniel - Delahaie Hubert - Jouand Joël - Plissonneau Pascal - Corféc Dominique - Jorge Philippe (arrivé à la question n°4 a donné procuration à Mr Delahaie) - Martin Christian - Hervy Joël - Lemestre Gilbert - Etogo Roger - Huet Cédric.

Absents excusés : Mrs Vasseur Julien (qui avait donné procuration à Mr Leclerc) - Dubois Paul (qui avait donné procuration à Mme Blanchard) - Mme Régent Annette (qui avait donné procuration à Mr Jouand)

Absente : Mme Le Palmec Nathalie

Secrétaire de Séance : Mr Pascal Plissonneau

Le Conseil Municipal,

Vu les délibérations du 2 mars 2012 portant sur l'attribution des subventions ordinaires aux associations, et autorisant Mme le Maire à signer la convention d'objectifs établie avec l'Amicale des Agents Territoriaux de la Ville de Montoir de Bretagne pour l'année 2012, pour un montant de subvention de 33 777 €, représentant 1% de la masse salariale de la commune,

Considérant que cette subvention a été sollicitée au 15 décembre 2011 sur un montant provisoire de masse salariale 2011 ; celle-ci étant maintenant connue, il convient donc de rectifier la subvention et de procéder au versement du complément qui s'élève à 1 837 €.

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

- Approuve le versement du complément de la subvention à l'Amicale des Agents Territoriaux pour un montant de 1 837 €
- et autorise Mme Le Maire à signer l'avenant correspondant à la convention.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,
Michèle LEMAITRE

Convocation : le 15 juin 2012

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 25

Procurations : 3

OBJET :

AUTORISATION DE SIGNATURE

DE LA CONVENTION FINANCIERE

AVEC LA CARENE POUR LE HALL DE

LA SALLE POLYVALENTE /

FONDS DE CONCOURS AXE II

Le vingt deux juin deux mil douze, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

présents : Mmes Lemaître Michèle - Blanchard Lynda - Leguebe Catherine - Beyer Chantal (arrivée à la question n°4 a donné procuration à Mr Le Barillec) - Lastennet Françoise - Bernard Renée - Le Meute Arlette - Hiou-Métayer Patricia (arrivée à la question n°7 a donné procuration à Mme Leguèbe) - Chédotal Mireille - Vilain Marie-Christine - Bernier Lydie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Métayer Martial (arrivé à la question n°10 a donné procuration à Mme Lemaître) - Le Barillec Daniel - Delahaie Hubert - Jouand Joël - Plissonneau Pascal - Corféc Dominique - Jorge Philippe (arrivé à la question n°4 a donné procuration à Mr Delahaie) - Martin Christian - Hervy Joël - Lemestre Gilbert - Etogo Roger - Huet Cédric.

Absents excusés : Mrs Vasseur Julien (qui avait donné procuration à Mr Leclerc) - Dubois Paul (qui avait donné procuration à Mme Blanchard) - Mme Régent Annette (qui avait donné procuration à Mr Jouand)

Absente : Mme Le Palmec Nathalie

Secrétaire de Séance : Mr Pascal Plissonneau

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération de la CARENE du 25 mai 2010 établissant la possibilité d'obtenir des fonds de concours dans le cadre de son AXE II de développement,

Après avoir entendu Mme Blanchard, Adjointe aux Finances :

- rappeler que l'aménagement de la salle polyvalente a déjà fait l'objet du soutien financier de la CARENE par convention financière du 25 mai 2010, à hauteur de 733 717 € .

- exposer qu'une convention financière est à établir entre la CARENE et la Ville pour formaliser une aide complémentaire sur l'aménagement du Hall d'accueil au titre des volets développement de la vie culturelle et de la pratique sportive en améliorant et en complétant les équipements existants, montant possible : 123 803 €, compte tenu des aides déjà reçues.

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

Décide :

- de demander une aide financière à la CARENE à hauteur de 123 803 € ,

- Et de donner délégation à Mme le Maire (ou son représentant) pour signer la convention financière à intervenir.

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Michèle LEMAITRE

Convocation : le 15 juin 2012

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 25

Procurations : 3

OBJET :

ATTRIBUTION INDEMNITE

DE CHAUSSURES ET

DE PETIT EQUIPEMENT

Le vingt deux juin deux mil douze, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

présents : Mmes Lemaître Michèle - Blanchard Lynda - Leguebe Catherine - Beyer Chantal (arrivée à la question n°4 a donné procuration à Mr Le Barillec) - Lastennet Françoise - Bernard Renée - Le Meute Arlette - Hiou-Métayer Patricia (arrivée à la question n°7 a donné procuration à Mme Leguèbe) - Chédotal Mireille - Vilain Marie-Christine - Bernier Lydie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Métayer Martial (arrivé à la question n°10 a donné procuration à Mme Lemaître) - Le Barillec Daniel - Delahaie Hubert - Jouand Joël - Plissonneau Pascal - Corféc Dominique - Jorge Philippe (arrivé à la question n°4 a donné procuration à Mr Delahaie) - Martin Christian - Hervy Joël - Lemestre Gilbert - Etogo Roger - Huet Cédric.

Absents excusés : Mrs Vasseur Julien (qui avait donné procuration à Mr Leclerc) - Dubois Paul (qui avait donné procuration à Mme Blanchard) - Mme Régent Annette (qui avait donné procuration à Mr Jouand)

Absente : Mme Le Palmec Nathalie

Secrétaire de Séance : Mr Pascal Plissonneau

Le Conseil Municipal,

Vu le décret n° 60-1302 du 5 décembre 1960,

Considérant que l'indemnité d'habillement peut être attribuée à certains personnels auxquels est imposée l'obligation du port d'une tenue dont ils doivent faire l'acquisition,

Vu l'arrêté du ministre de l'intérieur du 9 juin 1980 relatif aux primes et indemnités du personnel communal permettant l'allocation de cet avantage aux agents dont les fonctions entraînaient une usure anormalement rapide des chaussures ou des vêtements de travail, sans que ceux-ci soient fournis par la collectivité,

Vu l'arrêté ministériel du 31 décembre 1999 fixant le taux annuel de l'indemnité à 32,74€,

Considérant que cette indemnité a un caractère de remboursement de frais,

Considérant que l'indemnité de chaussures et de petit équipement peut également être allouée aux agents non titulaires,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

Décide d'accorder :

- aux agents stagiaires, titulaires dont une tenue particulière est exigée pour travailler

- aux agents non titulaires ayant effectué au moins 80 heures de remplacement

L'indemnité de chaussures au taux annuel de 32.74 €

L'indemnité de petit équipement au taux annuel de 32.74 €

Ces indemnités seront versées annuellement aux agents des services Entretien, Restauration Scolaire et Multi Accueil concernés par le port d'une tenue particulière dans le cadre de leurs fonctions.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,

Michèle LEMAITRE

Convocation : le 15 juin 2012

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 25

Procurations : 3

OBJET :

MODIFICATION HORAIRES

D'OUVERTURE /

LA MEDIATHEQUE « BARBARA »

Le vingt deux juin deux mil douze, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

présents : Mmes Lemaître Michèle - Blanchard Lynda - Leguebe Catherine - Beyer Chantal (arrivée à la question n°4 a donné procuration à Mr Le Barillec) - Lastennet Françoise - Bernard Renée - Le Meute Arlette - Hiou-Métayer Patricia (arrivée à la question n°7 a donné procuration à Mme Leguèbe) - Chédotal Mireille - Vilain Marie-Christine - Bernier Lydie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Métayer Martial (arrivé à la question n°10 a donné procuration à Mme Lemaître) - Le Barillec Daniel - Delahaie Hubert - Jouand Joël - Plissonneau Pascal - Corféc Dominique - Jorge Philippe (arrivé à la question n°4 a donné procuration à Mr Delahaie) - Martin Christian - Hervy Joël - Lemestre Gilbert - Etogo Roger - Huet Cédric.

Absents excusés : Mrs Vasseur Julien (qui avait donné procuration à Mr Leclerc) - Dubois Paul (qui avait donné procuration à Mme Blanchard) - Mme Régent Annette (qui avait donné procuration à Mr Jouand)

Absente : Mme Le Palmec Nathalie

Secrétaire de Séance : Mr Pascal Plissonneau

Le Conseil Municipal,

Vu les horaires existants de la médiathèque municipale rappelés ci-après :

- mardi : 15h-18h
- mercredi : 10h-12h30 et 14h-18h
- jeudi : 15h-18h
- vendredi : 15h-19h
- samedi : 10h-12h30

Pour un total de 19h par semaine,

Afin de proposer une ouverture au public le midi et ainsi :

- d'élargir l'accès de la médiathèque municipale Barbara
- d'offrir une nouvelle plage horaire, le midi, qui n'existait pas jusqu'à présent

Notamment en ciblant les personnes qui travaillent sur la commune et qui pourraient venir sur leur temps de pause du déjeuner et les collégiens.

Après discussion des différentes possibilités en Commission Culture du jeudi 3 mai 2012,

Et après avoir entendu M. Le Barillec, Adjoint à la Culture, proposer 3 heures d'ouverture supplémentaires, pour une période-test de septembre 2012 à juin 2013 : le jeudi de 12h à 15h.

A partir de janvier 2013, des bilans seront régulièrement effectués pour évaluer le maintien ou non de cette plage horaire.

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

Adopte les nouveaux horaires d'ouverture au public pour un total de 22 h par semaine, comme suit :

Í mardi : 15h-18h
Í mercredi : 10h-12h30 et 14h-18h
Í jeudi : 12h-18h
Í vendredi : 15h-19h
Í samedi : 10h-12h30

Pour extrait conforme au public,

Le Maire,
Michèle LEMAITRE

Convocation : le 15 juin 2012

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 25

Procurations : 3

OBJET :

PRESENTATION ET VALIDATION

DU NOUVEAU REGLEMENT DE

FONCTIONNEMENT DU MULTI ACCUEIL

« LES COCCINELLES »

Le vingt deux juin deux mil douze, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

présents : Mmes Lemaître Michèle - Blanchard Lynda - Leguebe Catherine - Beyer Chantal (arrivée à la question n°4 a donné procuration à Mr Le Barillec) - Lastennet Françoise - Bernard Renée - Le Meute Arlette - Hiou-Métayer Patricia (arrivée à la question n°7 a donné procuration à Mme Leguèbe) - Chédotal Mireille - Vilain Marie-Christine - Bernier Lydie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Métayer Martial (arrivé à la question n°10 a donné procuration à Mme Lemaître) - Le Barillec Daniel - Delahaie Hubert - Jouand Joël - Plissonneau Pascal - Corféc Dominique - Jorge Philippe (arrivé à la question n°4 a donné procuration à Mr Delahaie) - Martin Christian - Hervy Joël - Lemestre Gilbert - Etogo Roger - Huet Cédric.

Absents excusés : Mrs Vasseur Julien (qui avait donné procuration à Mr Leclerc) - Dubois Paul (qui avait donné procuration à Mme Blanchard) - Mme Régent Annette (qui avait donné procuration à Mr Jouand)

Absente : Mme Le Palmec Nathalie

Secrétaire de Séance : Mr Pascal Plissonneau

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du 7 octobre 2011 approuvant le règlement de fonctionnement du multi accueil « Les Coccinelles »,

Considérant que des modifications ont du être apportées à ce présent règlement concernant essentiellement :

- les heures d'adaptation deviennent payantes, nouvelle réglementation PSU de la CAF
- demande d'agrément pour 2 places supplémentaires à partir de la rentrée : août 2012, la structure pourra donc accueillir 32 enfants + 3 places d'urgence
- les nouvelles modalités du contrat
- quelques renseignements supplémentaires côté santé : traitement et P.A.I.
- nouvelle mise en page

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

Approuve le nouveau Règlement de Fonctionnement ci-joint.

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Michèle LEMAITRE

Convocation : le 15 juin 2012

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 25

Procurations : 3

OBJET :

ACQUISITION DE VEHICULES ET

D'EQUIPEMENTS POUR LES SERVICES

COMMUNAUX / LANCEMENT DE

LA CONSULTATION

Le vingt deux juin deux mil douze, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

présents : Mmes Lemaître Michèle - Blanchard Lynda - Leguebe Catherine - Beyer Chantal (arrivée à la question n°4 a donné procuration à Mr Le Barillec) - Lastennet Françoise - Bernard Renée - Le Meute Arlette - Hiou-Métayer Patricia (arrivée à la question n°7 a donné procuration à Mme Leguèbe) - Chédotal Mireille - Vilain Marie-Christine - Bernier Lydie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Métayer Martial (arrivé à la question n°10 a donné procuration à Mme Lemaître) - Le Barillec Daniel - Delahaie Hubert - Jouand Joël - Plissonneau Pascal - Corféc Dominique - Jorge Philippe (arrivé à la question n°4 a donné procuration à Mr Delahaie) - Martin Christian - Hervy Joël - Lemestre Gilbert - Etogo Roger - Huet Cédric.

Absents excusés : Mrs Vasseur Julien (qui avait donné procuration à Mr Leclerc) - Dubois Paul (qui avait donné procuration à Mme Blanchard) - Mme Régent Annette (qui avait donné procuration à Mr Jouand)

Absente : Mme Le Palmec Nathalie

Secrétaire de Séance : Mr Pascal Plissonneau

Le Conseil Municipal,

Considérant que lors du budget primitif 2012, la Commune de Montoir de Bretagne a prévu l'acquisition de véhicules et d'équipements pour les services communaux.

Le Centre Technique Municipal a été chargé de rédiger le Cahier des Clauses Techniques Particulières.

La consultation est répartie sur 6 lots :

- | | |
|------------|---|
| Lot n° 1 : | Fourniture d'une tondeuse frontale |
| Lot n° 2 : | Fourniture d'un enfouisseur de pierres |
| Lot n° 3 : | Fourniture d'une remorque pour tracteur léger |
| Lot n° 4 : | Fourniture d'un motoculteur professionnel |
| Lot n° 5 : | Fourniture d'une fourgonnette |
| Lot n° 6 : | Fourniture d'une pelle à pneus de 14T |

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

Autorise Mme le Maire :

- à lancer une consultation sous forme d'Appel d'Offres Ouvert, conformément aux articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics,

- à signer les pièces du marché qui en découleront ainsi que tout avenant dans la limite de 5 % du montant du marché conformément au Code des Marchés Publics et plus particulièrement ses articles 20 et 118.

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Michèle LEMAITRE

Convocation : le 15 juin 2012

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 25

Procurations : 3

OBJET :

RECONSTRUCTION

DU GROUPE SCOLAIRE

ALBERT VINCON / LANCEMENT

DU CONCOURS DE MAITRISE D'OEUVRE

Le vingt deux juin deux mil douze, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

présents : Mmes Lemaître Michèle - Blanchard Lynda - Leguebe Catherine - Beyer Chantal (arrivée à la question n°4 a donné procuration à Mr Le Barillec) - Lastennet Françoise - Bernard Renée - Le Meute Arlette - Hiou-Métayer Patricia (arrivée à la question n°7 a donné procuration à Mme Leguèbe) - Chédotal Mireille - Vilain Marie-Christine - Bernier Lydie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Métayer Martial (arrivé à la question n°10 a donné procuration à Mme Lemaître) - Le Barillec Daniel - Delahaie Hubert - Jouand Joël - Plissonneau Pascal - Corféc Dominique - Jorge Philippe (arrivé à la question n°4 a donné procuration à Mr Delahaie) - Martin Christian - Hervy Joël - Lemestre Gilbert - Etogo Roger - Huet Cédric.

Absents excusés : Mrs Vasseur Julien (qui avait donné procuration à Mr Leclerc) - Dubois Paul (qui avait donné procuration à Mme Blanchard) - Mme Régent Annette (qui avait donné procuration à Mr Jouand)

Absente : Mme Le Palmec Nathalie

Secrétaire de Séance : Mr Pascal Plissonneau

La rénovation de l'école Vinçon située dans le quartier de Bellevue est un projet majeur du mandat, il est le symbole de la volonté de l'équipe municipale de dynamiser ce quartier et de réaliser une opération exemplaire en matière d'éco-construction.

Construite en 1954, l'école est vieillissante, (manque d'espaces adaptés, problèmes de chauffage et d'étanchéité persistants, problèmes de circulation et de stationnements). Les diagnostics du bâtiment, réalisés en 2009, font état de coûts importants de remise aux normes énergétiques, de reprise de la structure et d'accessibilité aux personnes handicapées.

Une étude de programmation lancée en 2011 a permis de définir les besoins en associant les personnes ressources : mise en place d'un comité de pilotage associant élus et personnels communaux, réunions avec l'équipe enseignante, les associations de parents d'élèves et les habitants du quartier dans un souci de répondre au mieux aux besoins des utilisateurs.

Cette étude a fait ressortir que le coût de la reconstruction à neuf n'était pas plus élevé qu'une restructuration /extension et éviterait les désagréments de travaux en site occupé et les coûts supplémentaires induits.

La volonté est donc de reconstruire entièrement ce groupe scolaire en le déplaçant vers le secteur de l'ex-camping (espace vert d'environ 3.5 hectares actuellement non urbanisé) situé non loin du site actuel.

Ce déplacement va permettre de renforcer la lisibilité et la visibilité de cet équipement public structurant, dans un environnement de verdure, en redistribuant les flux de circulation routière alentours (centralité de l'accès, sécurisation du cheminement des écoliers, optimisation du stationnement des véhicules et accès pour le transport scolaire).

Par ailleurs un accord écrit des services de l'État sur la constructibilité de la zone pressentie a été réceptionné par la Ville.

D'une emprise foncière de 2 500 à 3000 m², la reconstruction permettra la prise en compte du développement durable (exigences acoustiques, matériaux de construction choisis en fonction de leur qualité environnementale, performance énergétique, accessibilité...). Le projet architectural devra également intégrer les caractéristiques de l'école actuelle :

- être un lieu de vie et d'animation du quartier : des espaces qui peuvent être investis par la vie associative, fêtes de quartiers ...

- consacrer des espaces à l'accueil périscolaire et au centre de loisirs

Le programme, réalisé par le Cabinet PREPROGRAM, à partir de la consultation des personnes ressources (élus, personnel enseignant, OSCM, parents d'élèves...) comprend notamment :

- les locaux pour la maternelle
- les locaux pour l'élémentaire
- les locaux communs : salle d'évolution, salle informatique, B.C.D., salle de réunion, salle polyvalente, bureaux, tisanerie...
- les locaux pour le périscolaire/ALSH : espaces d'accueil, salle d'activités...
- les locaux pour le personnel
- le restaurant scolaire

Le montant des travaux est estimé à **4 295 000 € H.T.**, soit **5 136 820 € T.T.C.**

Le montant de l'opération englobant la maîtrise d'œuvre et les missions annexes est estimé à **6 370 000 T.T.C.**

La sélection du maître d'œuvre fera l'objet d'un concours conformément à l'article 74 du Code des Marchés Publics.

Dans cette perspective, un avis d'appel public à la concurrence sera lancé par la Ville en vue de retenir 3 candidats dans le cadre d'un « concours sur esquisse », ils remettront leur travail sur la base du programme qui leur aura été fourni.

Par ailleurs, comme le prévoit l'article 74 du Code des Marchés Publics, les candidats ayant remis des prestations conformes au règlement du concours bénéficient d'une prime. Le montant de cette prime attribuée à chaque candidat est égal au coût estimé des études à effectuer par les candidats, dont les modalités seront indiquées dans le règlement de concours, affecté d'un abattement au plus égal à 20%.

Enfin, il convient de désigner les membres du jury de concours : il est proposé de constituer une commission spécifique pour cette opération qui sera composée des membres de la commission d'appel d'offres et de personnes qualifiées (au moins 1/3 des membres du jury) dans les formes prévues à l'article 24 du Code des Marchés Publics.

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à la majorité (2 « ABSTENTION » du Groupe « Montoir Ensemble et Autrement » :

Décide :

 H d'approuver le programme relatif à cette opération

 H d'autoriser Madame le Maire à lancer une consultation sous forme de concours restreint pour le choix du Maître d'œuvre conformément à l'article 74 du Code des Marchés Publics,

H de fixer à 3 le nombre de candidats admis à concourir sur esquisse et d'approuver le montant de 15 000 € pour l'indemnité versée sous forme de prime aux candidats sélectionnés

 H d'autoriser la composition du jury telle que définie ci-dessus, d'autoriser Madame le Maire à désigner les 3 personnes qualifiées et à fixer leurs indemnités,

 H d'autoriser Madame le Maire à solliciter les subventions auprès des organismes compétents

 La dépense résultant des frais de concours sera imputée sur les crédits inscrits au budget article 2313 - fonction 213 - opération 143.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,
Michèle LEMAITRE

Séance du Vendredi 22 juin 2012

Convocation : le 15 juin 2012

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 25

Procurations : 3

OBJET :

CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE

CONTRÔLE POTEAU INCENDIE /

CARENE / COMMUNE DE

MONTOIR DE BRETAGNE

Le vingt deux juin deux mil douze, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

présents : Mmes Lemaître Michèle - Blanchard Lynda - Leguebe Catherine - Beyer Chantal (arrivée à la question n°4 a donné procuration à Mr Le Barillec) - Lastennet Françoise - Bernard Renée - Le Meute Arlette - Hiou-Métayer Patricia (arrivée à la question n°7 a donné procuration à Mme Leguèbe) - Chédotal Mireille - Vilain Marie-Christine - Bernier Lydie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Métayer Martial (arrivé à la question n°10 a donné procuration à Mme Lemaître) - Le Barillec Daniel - Delahaie Hubert - Jouand Joël - Plissonneau Pascal - Corféc Dominique - Jorge Philippe (arrivé à la question n°4 a donné procuration à Mr Delahaie) - Martin Christian - Hervy Joël - Lemestre Gilbert - Etogo Roger - Huet Cédric.

Absents excusés : Mrs Vasseur Julien (qui avait donné procuration à Mr Leclerc) - Dubois Paul (qui avait donné procuration à Mme Blanchard) - Mme Régent Annette (qui avait donné procuration à Mr Jouand)

Absente : Mme Le Palmec Nathalie

Secrétaire de Séance : Mr Pascal Plissonneau

Le Conseil Municipal,

Après que Monsieur Guihéneuf, Adjoint aux Travaux, ait rappelé que la convention d'assistance technique portant sur diverses prestations en matière d'eau et d'assainissement validée par délibération du Conseil municipal du 30 mars 2007 est arrivée à échéance le 31 mars 2012.

Cette convention entre la CARENE (régie de l'eau et de l'assainissement) et la commune de Montoir de Bretagne porte notamment sur :

- le contrôle et l'entretien des poteaux incendie (hydrants)
- les manifestations (branchements provisoires)
- les mises à la côte des affleurements eau et assainissement sur les voiries communales.

Considérant que la Commission Travaux a émis un avis favorable dans sa séance du 14 juin 2012.

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

Décide :

- d'autoriser Madame le Maire à signer une nouvelle convention pour les cinq prochaines années. Cette nouvelle convention prendrait effet au 1^{er} juillet 2012.

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Michèle LEMAITRE

Séance du Vendredi 22 juin 2012

Convocation : le 15 juin 2012

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 25

Procurations : 3

OBJET :

APPROBATION DE LA MODIFICATION

SIMPLIFIÉE 1-7 DU PLU

Le vingt deux juin deux mil douze, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

présents : Mmes Lemaître Michèle - Blanchard Lynda - Leguebe Catherine - Beyer Chantal (arrivée à la question n°4 a donné procuration à Mr Le Barillec) - Lastennet Françoise - Bernard Renée - Le Meute Arlette - Hiou-Métayer Patricia (arrivée à la question n°7 a donné procuration à Mme Leguèbe) - Chédotal Mireille - Vilain Marie-Christine - Bernier Lydie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Métayer Martial (arrivé à la question n°10 a donné procuration à Mme Lemaître) - Le Barillec Daniel - Delahaie Hubert - Jouand Joël - Plissonneau Pascal - Corféc Dominique - Jorge Philippe (arrivé à la question n°4 a donné procuration à Mr Delahaie) - Martin Christian - Hervy Joël - Lemestre Gilbert - Etogo Roger - Huet Cédric.

Absents excusés : Mrs Vasseur Julien (qui avait donné procuration à Mr Leclerc) - Dubois Paul (qui avait donné procuration à Mme Blanchard) - Mme Régent Annette (qui avait donné procuration à Mr Jouand)

Absente : Mme Le Palmec Nathalie

Secrétaire de Séance : Mr Pascal Plissonneau

Monsieur LECLERC, Adjoint à l'Urbanisme rappelle aux membres du Conseil que la Commune a prescrit une modification simplifiée de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) par délibération en date du 2 mars 2012.

La modification, dénommée « modification 1-7 » vise à :

-  adopter la réforme d'urbanisme créant la notion de surface plancher en remplacement des notions de SHOB et SHON ;
-  corriger des erreurs matérielles (écritures et graphiques) ;
-  supprimer des emplacements réservés devenus obsolètes.

Vu le Code des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L. 123-13 et R. 123-20-1,

Vu la délibération du 9 décembre 2003 approuvant le PLU,

Considérant la mise à disposition du public pendant un mois du 14 mai 2012 au 14 juin 2012 inclus,

Considérant les motifs de la modification simplifiée,

Considérant que l'information du public sur la procédure et la mise à disposition du dossier a été assurée par voie de presse dans un journal diffusé dans le département au moins 8 jours avant, ainsi que par affichage en mairie,

Considérant qu'il n'a pas été consigné de remarque dans le registre tenu à disposition du public,

Considérant que la modification telle qu'elle est présentée au conseil municipal est prête à être approuvée.

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

Approuve le projet de modification simplifiée tel qu'il a été mis à la disposition du public et joint à la présente délibération.

Conformément à l'article L. 123-10 du Code de l'urbanisme, le PLU modifié est tenu à la disposition du public en mairie, ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) et dans les locaux de la préfecture.

La présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R. 123-25 du Code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal local, ainsi que d'une publication au *Recueil des actes administratifs* mentionné au Code général des collectivités territoriales.

La présente délibération sera exécutoire :

À compter de la transmission complète au représentant de l'État,

Après l'accomplissement des mesures d'affichage et de publicité précitées. Pour l'affichage en mairie, la date à prendre en considération est celle du premier jour où il est effectué.

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Michèle LEMAITRE

Convocation : le 15 juin 2012

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 25

Procurations : 3

OBJET :

ANCIENNE BIBLIOTHEQUE

« MAISON DES ECRIVAINS »

MODIFICATION DU PRIX DE CESSION

Le vingt deux juin deux mil douze, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

présents : Mmes Lemaître Michèle - Blanchard Lynda - Leguebe Catherine - Beyer Chantal (arrivée à la question n°4 a donné procuration à Mr Le Barillec) - Lastennet Françoise - Bernard Renée - Le Meute Arlette - Hiou-Métayer Patricia (arrivée à la question n°7 a donné procuration à Mme Leguèbe) - Chédotal Mireille - Vilain Marie-Christine - Bernier Lydie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Métayer Martial (arrivé à la question n°10 a donné procuration à Mme Lemaître) - Le Barillec Daniel - Delahaie Hubert - Jouand Joël - Plissonneau Pascal - Corféc Dominique - Jorge Philippe (arrivé à la question n°4 a donné procuration à Mr Delahaie) - Martin Christian - Hervy Joël - Lemestre Gilbert - Etogo Roger - Huet Cédric.

Absents excusés : Mrs Vasseur Julien (qui avait donné procuration à Mr Leclerc) - Dubois Paul (qui avait donné procuration à Mme Blanchard) - Mme Régent Annette (qui avait donné procuration à Mr Jouand)

Absente : Mme Le Palmec Nathalie

Secrétaire de Séance : Mr Pascal Plissonneau

Monsieur Leclerc, Adjoint à l'Urbanisme expose la demande d'Espace Domicile d'une diminution du prix de cession de l'ancienne bibliothèque destinée à accueillir 3 logements sociaux du fait de difficultés à équilibrer l'opération.

Les difficultés rencontrées par l'organisme pour équilibrer le programme, sont notamment liées à :

- l'importance des travaux pour l'accessibilité des handicapés,
- l'augmentation du taux de TVA de 5,5 % à 7%,
- un appel d'offres dépassant les coûts d'objectifs de 38 % (+ 58 320 € HT), et donc déclaré infructueux
- des loyers peu élevés du fait de la petite taille de l'opération,

M Leclerc explique qu' Espace Domicile a redéfini un programme d'économie pour permettre un gain d'environ 21 000 € HT sous réserve d'une issue favorable des négociations avec les entreprises.

Par ailleurs, pour compléter le programme d'économie, le coût d'objectif est augmenté de 15 000 € HT et allonge à 44 ans le retour sur investissement des fonds propres. Des négociations sont en cours avec les entreprises.

Malgré ces différentes mesures, il reste environ 20 000 € de dépassement pour lesquels l'organisme demande une révision du coût de cession, soit 60 000 € au lieu des 80 000 € votés initialement.

Vu, conformément aux projets définis dans le PLH, la volonté communale de réaliser ces logements sociaux,

Vu l'avis favorable du bureau municipal,

Vu l'avis majoritairement favorable de la commission urbanisme du 13 juin 2012,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à la majorité (2 « CONTRE » du Groupe « Montoir Ensemble et Autrement »)

Est favorable pour une cession des locaux de l'ancienne bibliothèque à 60 000 € au lieu des 80 000 € initialement votés.

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Michèle LEMAITRE

Séance du Vendredi 22 juin 2012

Convocation : le 15 juin 2012

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 25

Procurations : 3

OBJET :

ANCIENNE BIBLIOTHEQUE

« MAISON DES ECRIVAINS »

DEMANDE EXONERATION TLE

PAR ESPACE DOMICILE

Le vingt deux juin deux mil douze, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

présents : Mmes Lemaître Michèle - Blanchard Lynda - Leguebe Catherine - Beyer Chantal (arrivée à la question n°4 a donné procuration à Mr Le Barillec) - Lastennet Françoise - Bernard Renée - Le Meute Arlette - Hiou-Métayer Patricia (arrivée à la question n°7 a donné procuration à Mme Leguèbe) - Chédotal Mireille - Vilain Marie-Christine - Bernier Lydie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Métayer Martial (arrivé à la question n°10 a donné procuration à Mme Lemaître) - Le Barillec Daniel - Delahaie Hubert - Jouand Joël - Plissonneau Pascal - Corféc Dominique - Jorge Philippe (arrivé à la question n°4 a donné procuration à Mr Delahaie) - Martin Christian - Hervy Joël - Lemestre Gilbert - Etogo Roger - Huet Cédric.

Absents excusés : Mrs Vasseur Julien (qui avait donné procuration à Mr Leclerc) - Dubois Paul (qui avait donné procuration à Mme Blanchard) - Mme Régent Annette (qui avait donné procuration à Mr Jouand)

Absente : Mme Le Palmec Nathalie

Secrétaire de Séance : Mr Pascal Plissonneau

Monsieur Leclerc, Adjoint à l'Urbanisme expose aux membres du Conseil, la demande d'exonération de Taxe Locale d'Equipement pour le projet visant à la création de 3 logements sociaux dans les locaux de l'ancienne bibliothèque (montant estimé à 1677 €).

Vu le Code Général des Impôts (art 1585 A à 1585 H),

Vu l'article L411-2 du Code de la Construction et de l'Habitation, cette opération peut faire l'objet d'une exonération.

Monsieur Leclerc rappelle que pour les précédentes opérations liées à un projet de création de logements sociaux, afin de tenir compte des difficultés de plus en plus grandes à équilibrer financièrement les programmes de logements sociaux, la Commune a délibéré en faveur d'une exonération de TLE.

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme du 13 juin 2012,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à la majorité (2 « CONTRE » du Groupe « Montoir Ensemble et Autrement »)

Est favorable à cette demande d'exonération de la taxe locale d'équipement

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Michèle LEMAITRE

Séance du Vendredi 22 juin 2012

Convocation : le 15 juin 2012

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 25

Procurations : 3

OBJET :

CONVENTION AGRICULTEUR

REDEVANCE 2011

EXPLOITANT AGRICOLE

M. FREOUR

EARL LE CHAMP DE LA BOSSE

Le vingt deux juin deux mil douze, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

présents : Mmes Lemaître Michèle - Blanchard Lynda - Leguebe Catherine - Beyer Chantal (arrivée à la question n°4 a donné procuration à Mr Le Barillec) - Lastennet Françoise - Bernard Renée - Le Meute Arlette - Hiou-Métayer Patricia (arrivée à la question n°7 a donné procuration à Mme Leguèbe) - Chédotal Mireille - Vilain Marie-Christine - Bernier Lydie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Métayer Martial (arrivé à la question n°10 a donné procuration à Mme Lemaître) - Le Barillec Daniel - Delahaie Hubert - Jouand Joël - Plissonneau Pascal - Corféc Dominique - Jorge Philippe (arrivé à la question n°4 a donné procuration à Mr Delahaie) - Martin Christian - Hervy Joël - Lemestre Gilbert - Etogo Roger - Huet Cédric.

Absents excusés : Mrs Vasseur Julien (qui avait donné procuration à Mr Leclerc) - Dubois Paul (qui avait donné procuration à Mme Blanchard) - Mme Régent Annette (qui avait donné procuration à Mr Jouand)

Absente : Mme Le Palmec Nathalie

Secrétaire de Séance : Mr Pascal Plissonneau

Monsieur Marcel LECLERC, Adjoint au Maire, chargé de l'Urbanisme, Affaires Foncières, rappelle à l'Assemblée que la Commune est propriétaire d'une réserve foncière aux lieu-dits « Trémodeux », « L'Ormois », « le Clos Martin », « le Champ Rocheau », « le Pré de la Motte », « le Sillon ».

Une partie de ces lieu-dits a été utilisée courant 2011 par Monsieur FREOUR Philippe domicilié 3, rue de la Bosse – 44 550 Saint Malo de Guersac.

A cet effet, une convention d'occupation à titre temporaire pour l'année civile 2011 peut être établie d'un commun accord entre les parties sur la base d'un montant global de 447,53 euros (quatre cent quarante sept euros et cinquante trois cents) et réparti comme suit :

- Bétail : 47,44 euros l'hectare (« Le Champ Rocheau » AB 244, « Gris/ Pré de la Motte » ZD 15 – 211 -346, soit 9 ha 43 a 36 ca)

La Commission Urbanisme, réunie le 13 juin 2012, a proposé ce tarif, compte tenu de l'indice national des fermages au titre de l'année 2011 (hausse de 2,92%).

Vu le prix des fermages à retenir, pour les terres nues et les terrains d'exploitation, au titre de l'année 2011,

Vu le tableau d'occupation des terrains Communaux par les exploitants agricoles, au titre de l'année 2011,

Considérant la non concrétisation des projets d'urbanisme sur lesdits terrains à l'heure actuelle,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

- Approuve les termes de cette convention d'occupation à titre temporaire des terrains cadastrés section AB 244 - ZD 15 – 211 -346, pour une superficie globale de 9 ha 43 a 36 ca à intervenir avec Monsieur FREOUR Philippe au titre de l'année civile 2011, moyennant une redevance de 447,53 euros (quatre cent quarante sept euros et cinquante trois cents),

- Autorise de ce fait, Madame le Maire, à signer ladite convention.

TABLEAU RECAPITULATIF

| Noms | Nature | Exploitation | Lieux-dits | Superficie |
|---|---------------|---------------------------|--|---|
| Thoby Thierry | Bétail | Du 1/01/11 au 31/12/11 | L'Ormois Tremodeux Le Clos Martin Le Tillou | 16ha10a90ca 7ha00a00ca 3ha61a40ca 0ha60a00ca |
| SCE « La Grande Fontaine » Gaudin Sébastien | Bétail | Du 1/01/11 au 31/12/11 | Le Sillon | 1ha76a75ca |
| Fréour Philippe | Bétail | Du 1/01/11 au 31/12/11 | Le Champ Rocheau Gris/ Le Pré de la Motte | 0ha50a03ca 8ha93a33ca |
| | | | TOTAL | 38ha 52a 41ca |

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Michèle LEMAITRE

Convocation : le 15 juin 2012

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 25

Procurations : 3

OBJET :

CONVENTION AGRICULTEUR

REDEVANCE 2011

EXPLOITANT AGRICOLE

M .GAUDIN SEBASTIEN

SCE « LA GRANDE FONTAINE »

Le vingt deux juin deux mil douze, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

présents : Mmes Lemaître Michèle - Blanchard Lynda - Leguebe Catherine - Beyer Chantal (arrivée à la question n°4 a donné procuration à Mr Le Barillec) - Lastennet Françoise - Bernard Renée - Le Meute Arlette - Hiou-Métayer Patricia (arrivée à la question n°7 a donné procuration à Mme Leguèbe) - Chédotal Mireille - Vilain Marie-Christine - Bernier Lydie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Métayer Martial (arrivé à la question n°10 a donné procuration à Mme Lemaître) - Le Barillec Daniel - Delahaie Hubert - Jouand Joël - Plissonneau Pascal - Corféc Dominique - Jorge Philippe (arrivé à la question n°4 a donné procuration à Mr Delahaie) - Martin Christian - Hervy Joël - Lemestre Gilbert - Etogo Roger - Huet Cédric.

Absents excusés : Mrs Vasseur Julien (qui avait donné procuration à Mr Leclerc) - Dubois Paul (qui avait donné procuration à Mme Blanchard) - Mme Régent Annette (qui avait donné procuration à Mr Jouand)

Absente : Mme Le Palmec Nathalie

Secrétaire de Séance : Mr Pascal Plissonneau

Monsieur Marcel LECLERC, Adjoint au Maire, chargé de l'Urbanisme, Affaires Foncières, rappelle à l'Assemblée que la Commune est propriétaire d'une réserve foncière aux lieux-dits « Trémodeux », « L'Ormois », « le Clos Martin », « le Champ Rocheau », « le Pré de la Motte », « le Sillon ».

Une partie de ces lieux-dits a été utilisée toute l'année 2011 par Monsieur GAUDIN Sébastien domicilié « La Grande Fontaine » - 44 480 Donges.

A cet effet, une convention d'occupation à titre temporaire pour l'année civile 2011 peut être établie d'un commun accord entre les parties sur la base d'un montant global de 83,85 euros (quatre vingt trois euros et quatre vingt cinq cents) et réparti comme suit :

- Bétail : 47,44 euros l'hectare (« Le Sillon » ZY 113 - 153 soit 1 ha 76 a 75 ca)

La Commission Urbanisme, réunie le 13 juin 2012, a proposé ce tarif, compte tenu de l'indice national des fermages au titre de l'année 2011 (hausse de 2,92 %)

Vu le prix des fermages à retenir, pour les terres nues et les terrains d'exploitation, au titre de l'année 2011,

Vu le tableau d'occupation des terrains communaux par les exploitants agricoles, au titre de l'année 2011,

Considérant la non concrétisation des projets d'urbanisme sur lesdits terrains à l'heure actuelle,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

- Approuve les termes de cette convention d'occupation à titre temporaire des terrains cadastrés section ZY 113 - 153 pour une superficie globale de 1 ha 76 a 75 ca à intervenir avec Monsieur GAUDIN Sébastien au titre de l'année civile 2011, moyennant une redevance de 83,85 euros (quatre vingt trois euros et quatre vingt cinq cents),

- Autorise de ce fait, Madame le Maire, à signer ladite convention.

TABLEAU RECAPITULATIF

| Noms | Nature | Exploitation | Lieux-dits | Superficie |
|---|---------------|---------------------------|--|---|
| Thoby Thierry | Bétail | Du 1/01/11 au 31/12/11 | L'Ormois Tremodeux Le Clos Martin Le Tillou | 16ha10a90ca 7ha00a00ca 3ha61a40ca 0ha60a00ca |
| SCE « La Grande Fontaine » Gaudin Sébastien | Bétail | Du 1/01/11 au 31/12/11 | Le Sillon | 1ha76a75ca |
| Fréour Philippe | Bétail | Du 1/01/11 au 31/12/11 | Le Champ Rocheau Gris/ Le Pré de la Motte | 0ha50a03ca 8ha93a33ca |
| | | | TOTAL | 38ha 52a 41ca |

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Michèle LEMAITRE

Séance du Vendredi 22 juin 2012

Convocation : le 15 juin 2012

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 25

Procurations : 3

OBJET :

CONVENTION AGRICULTEUR

REDEVANCE 2011

EXPLOITANT AGRICOLE

MR THOBY THIERRY

Le vingt deux juin deux mil douze, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

présents : Mmes Lemaître Michèle - Blanchard Lynda - Leguebe Catherine - Beyer Chantal (arrivée à la question n°4 a donné procuration à Mr Le Barillec) - Lastennet Françoise - Bernard Renée - Le Meute Arlette - Hiou-Métayer Patricia (arrivée à la question n°7 a donné procuration à Mme Leguèbe) - Chédotal Mireille - Vilain Marie-Christine - Bernier Lydie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Métayer Martial (arrivé à la question n°10 a donné procuration à Mme Lemaître) - Le Barillec Daniel - Delahaie Hubert - Jouand Joël - Plissonneau Pascal - Corféc Dominique - Jorge Philippe (arrivé à la question n°4 a donné procuration à Mr Delahaie) - Martin Christian - Hervy Joël - Lemestre Gilbert - Etogo Roger - Huet Cédric.

Absents excusés : Mrs Vasseur Julien (qui avait donné procuration à Mr Leclerc) - Dubois Paul (qui avait donné procuration à Mme Blanchard) - Mme Régent Annette (qui avait donné procuration à Mr Jouand)

Absente : Mme Le Palmec Nathalie

Secrétaire de Séance : Mr Pascal Plissonneau

Monsieur Marcel LECLERC, Adjoint au Maire, chargé de l'Urbanisme, Affaires Foncières, rappelle à l'Assemblée que la Commune est propriétaire d'une réserve foncière aux lieu-dits « Trémodeux », « L'Ormois », « Le Clos Martin », « le Champ Rocheau », « le Pré de la Motte », le « Sillon ».

Une partie de ces lieu-dits a été utilisée toute l'année 2011 par Monsieur THOBY Thierry, domicilié 115 rue des Pâtures, « Loncé » - 44 550 Montoir-de-Bretagne.

A cet effet, une convention d'occupation à titre temporaire pour l'année civile 2011 peut être établie d'un commun accord entre les parties sur la base d'un montant global de 1 296,20 euros (mille deux cent quatre vingt seize euros et vingt cents) et réparti comme suit :

- Bétail : 47,44 euros l'hectare (« Trémodeux » ZE 7p- ZK 25 - « L'Ormois » ZI 257p - ZI 01 - ZI 03 - ZI 04 - « Le Clos Martin » ZH 4-5 et « le Tillou » ZH 311- 312 -313 soit 27 ha 32 a 30 ca) ;

La Commission Urbanisme, réunie le 13 juin 2012, a proposé ce tarif, compte tenu de l'indice national des fermages au titre de l'année 2011 (hausse de 2,92%).

Vu le prix des fermages à retenir, pour les terres nues et les terrains d'exploitation, au titre de l'année 2011,

Vu le tableau d'occupation des terrains Communaux par les exploitants agricoles, au titre de l'année 2011,

Considérant la non concrétisation des projets d'urbanisme sur lesdits terrains à l'heure actuelle,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

- Approuve les termes de cette convention d'occupation à titre temporaire des terrains cadastrés section ZE 7p – ZK 25 –ZI 257p - ZI 01 – ZI 03 – ZI 04– ZH4 – ZH5 – ZH 311 – ZH 312 – ZH 313 pour une superficie globale de 27 ha 32 a 30 ca à intervenir avec Monsieur THOBY Thierry au titre de l'année civile 2011, moyennant une redevance de 1 296,20 euros (mille deux cent quatre vingt seize euros et vingt cents),

- Autorise de ce fait, Madame le Maire, à signer ladite convention.

TABLEAU RECAPITULATIF

| Noms | Nature | Exploitation | Lieux-dits | Superficie |
|---|---------------|---------------------------|--|---|
| Thoby Thierry | Bétail | Du 1/01/11 au 31/12/11 | L'Ormois Tremodeux Le Clos Martin Le Tillou | 16ha10a90ca 7ha00a00ca 3ha61a40ca 0ha60a00ca |
| SCE « La Grande Fontaine » Gaudin Sébastien | Bétail | Du 1/01/11 au 31/12/11 | Le Sillon | 1ha76a75ca |
| Fréour Philippe | Bétail | Du 1/01/11 au 31/12/11 | Le Champ Rocheau Gris/ Le Pré de la Motte | 0ha50a03ca 8ha93a33ca |
| | | | TOTAL | 38ha 52a 41ca |

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Michèle LEMAITRE

Séance du Vendredi 22 juin 2012

Convocation : le 15 juin 2012

Nombre de membres : en exercice : 29

convoqués : 29

présents : 25

Procurations : 3

OBJET :

LA POSTE

DEMANDE DE CHANGEMENT

D'AFFECTATION DES LOCAUX

DU 1^{ER} ETAGE ET BAIL

Le vingt deux juin deux mil douze, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

présents : Mmes Lemaître Michèle - Blanchard Lynda - Leguebe Catherine - Beyer Chantal (arrivée à la question n°4 a donné procuration à Mr Le Barillec) - Lastennet Françoise - Bernard Renée - Le Meute Arlette - Hiou-Métayer Patricia (arrivée à la question n°7 a donné procuration à Mme Leguèbe) - Chédotal Mireille - Vilain Marie-Christine - Bernier Lydie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Métayer Martial (arrivé à la question n°10 a donné procuration à Mme Lemaître) - Le Barillec Daniel - Delahaie Hubert - Jouand Joël - Plissonneau Pascal - Corféc Dominique - Jorge Philippe (arrivé à la question n°4 a donné procuration à Mr Delahaie) - Martin Christian - Hervy Joël - Lemestre Gilbert - Etogo Roger - Huet Cédric.

Absents excusés : Mrs Vasseur Julien (qui avait donné procuration à Mr Leclerc) - Dubois Paul (qui avait donné procuration à Mme Blanchard) - Mme Régent Annette (qui avait donné procuration à Mr Jouand)

Absente : Mme Le Palmec Nathalie

Secrétaire de Séance : Mr Pascal Plissonneau

Monsieur Leclerc, Adjoint à l'Urbanisme rappelle aux membres du conseil la location des locaux de la Poste. Initialement ces locaux se répartissaient en locaux d'activité au rez-de-chaussée et logement à l'étage.

En 2006, La Poste avait demandé un premier changement d'affectation d'une partie des locaux du 1er étage pour permettre l'utilisation de 3 pièces pour son activité.

Monsieur Leclerc rappelle également aux membres la décision du Conseil du 23 mai 2006 relatif au bail de 9 ans (échéance 31 mars 2015) moyennant un loyer de 23 782 € et réévalué selon l'indice INSEE du coût de la construction.

Monsieur Leclerc fait part d'une nouvelle demande de La Poste de changer l'affectation de l'ensemble des locaux du 1er étage pour répondre aux besoins de service, à savoir l'affectation de l'ensemble de l'étage à des bureaux en lieu et place du logement (non occupé), la Poste se chargeant de l'aménagement des locaux.

Après avoir ouï son exposé,

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme du 13 juin 2012,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

Est favorable au changement d'affectation des locaux de l'étage.

Dans le cadre de ses délégations de pouvoir du Conseil Municipal, Madame Le Maire se chargera de signer les documents afférents aux contrats de location et de sa mise à jour et en informera le Conseil

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,

Séance du Vendredi 22 juin 2012

Convocation : le 15 juin 2012
Nombre de membres : en exercice : 29
 convoqués : 29
 présents : 25
 Procurations : 3

OBJET :

DEMANDE DE SUBVENTION
POUR LES JARDINS FAMILIAUX
AU TITRE DE LA RESERVE
PARLEMENTAIRE

Le vingt deux juin deux mil douze, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montoir de Bretagne, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle LEMAITRE, Maire.

présents : Mmes Lemaître Michèle - Blanchard Lynda - Leguebe Catherine - Beyer Chantal (arrivée à la question n°4 a donné procuration à Mr Le Barillec) - Lastennet Françoise - Bernard Renée - Le Meute Arlette - Hiou-Métayer Patricia (arrivée à la question n°7 a donné procuration à Mme Leguèbe) - Chédotal Mireille - Vilain Marie-Christine - Bernier Lydie - Mrs Leclerc Marcel - Guihéneuf Christian - Métayer Martial (arrivé à la question n°10 a donné procuration à Mme Lemaître) - Le Barillec Daniel - Delahaie Hubert - Jouand Joël - Plissonneau Pascal - Corfec Dominique - Jorge Philippe (arrivé à la question n°4 a donné procuration à Mr Delahaie) - Martin Christian - Hervy Joël - Lemestre Gilbert - Etogo Roger - Huet Cédric.

Absents excusés : Mrs Vasseur Julien (qui avait donné procuration à Mr Leclerc) - Dubois Paul (qui avait donné procuration à Mme Blanchard) - Mme Régent Annette (qui avait donné procuration à Mr Jouand)

Absente : Mme Le Palmec Nathalie

Secrétaire de Séance : Mr Pascal Plissonneau

Monsieur Jouand, conseiller municipal en charge de l'environnement, informe les membres du Conseil Municipal que la Commune a engagé une réflexion sur la réalisation de nouveaux jardins familiaux. La première tranche de l'opération a rencontré un franc succès: l'ensemble des parcelles a trouvé preneur.

Le projet répond principalement à des objectifs de solidarité, cohésion sociale et de développement durable.

Le montant alloué à cette opération s'élève à 15 583,08 € HT (18 637,68 € TTC). Afin de mener à bien ce projet, la Commune sollicite une subvention de 7 791,54 € au titre de la réserve parlementaire.

La Commission Urbanisme – Affaires Foncières – Environnement a examiné ce dossier le 13 juin 2012.

Considérant l'avis formulé par la Commission Urbanisme-Affaires Foncières-Environnement le 13 juin dernier,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité,

- sollicite une subvention de 7 791,54 € au titre de la réserve parlementaire,

- autorise Mme le Maire à engager financièrement l'opération.

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,

Michèle LEMAITRE